L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 18 JUIN.

FEUILLETON.

UN MARIAGE TRAGIQUE

PAR

ERNEST DAUDET.

XXVII.

OU LA CURIOSITÉ DU LECTEUR COMMENCE A ÊTRE SATISFAITE.

—Suite—

Le sacrifice spontané que préparait son père, en s'offrant comme victime à l'implacable fatalité, exaltait outre mesure son propre dévouement. Elle-même fut surprise par la facilité avec laquelle, changeant tout à coup de conduite, elle s'arrêta au seul parti qui lui restât de sauver Roger, sans que ce salut indispensable à son honneur coûtât rien à personne, si ce n'est à elle-même, c'est-à-dire au parti de subir les exigences du comte de Morancé et de l'épouser.

Quant aux conséquences d'une telle décision, elle ne les envisagea pas, ne s'y arrêta pas. On doit même penser qu'elle agissait poussée par la fièvre du devoir: car son visage se couvrit de l'austère pâleur des victimes, et dès ce moment elle fut toute à l'action, sans vouloir écouter les pensées tumultueuses qui se pressaient en elle.

Qu'on ne nous en veuille pas de ne point expliquer autrement ce qui va suivre. Le lecteur de cette longue et véridique histoire vit depuis assez longtemps avec Juliette pour avoir appris à la connaître et pour ne plus s'étonner d'aucun de ses actes. Toute démonstration tendante à les justifier serait superflue. Il faut prendre notre héroïne telle qu'elle est et renoncer à approfondir ce qu'elle-même n'approfondit pas.

Quelques instants plus tard, la tête couverte d'un voile de dentelle, vêtue sévèrement, belle d'une beauté grave et pénétrée de résignation, elle quittait sa chambre et allait frapper discrètement à la porte de celle du comte de Morancé.

Quand elle entra, ce dernier était levé, enveloppé dans un vêtement simple et chaud, et se promenait de long en large avec la prudence et la lenteur qui conviennent à un convalescent.

Sa maladie touchait à son terme, ce qui prouve que ses blessures avaient été légères et permet de croire qu'il en avait à dessein exagéré la gravité, afin d'agir plus sûrement sur Juliette, et de la mieux contraindre à subir sa volonté.

En la voyant, il interrompit sa promenade, et surpris de la voir, autant qu'émerveillé par sa beauté toujours nouvelle pour lui, il resta immobile au milieu de la chambre.

— Il est nécessaire que j'aie avec vous un entretien, monsieur, dit-elle, et c'est pour cela que je suis venue, sans me préoccuper du caractère étrange de ma démarche.

— Je suis à vos ordres, mademoiselle.

—Monsieur, je viens faire un suprême appel à votre générosité et vous demander de soustraire mon cousin aux conséquences de l'accusation portée par vous contre lui. Vous connaissez ma situation. Par suite de circonstances lamentables dont vous avez habilement tiré parti, les apparences accablent Roger. Votre déposition, si vous la maintenez, le perdra; mais il dépend encore de vous qu'il soit sauvé. Un mot, un seul mot tombé de votre bouche le rendra à la liberté. Je viens vous supplier de prononcer ce mot. Le salut de Roger est dans vos mains.

—Dites plutôt dans les vôtres!

—Sans doute, mais à quel prix?

—J'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître ma volonté.

—Je vous demande de renoncer à ce projet.

—Vous me demandez la seule chose que je ne puisse vous accorder. Je vous aime...

—Vous m'aimez! et cependant vous exigez que je me livre, que je subisse un sort odieux.

—Vous êtes injuste et me calomniez. Lorsque vous serez devenue la femme d'un homme que son amour a poussé à une action désespérée, et qui, pour vous obtenir, n'a pas reculé devant un mensonge qui peut coûter la vie à un innocent; lorsque vous porterez un nom honorable; quand, idole d'un cœur plein de vous, il ne sera pas de satisfaction d'orgueil ou de cœur à laquelle vous ne puissiez prétendre; quand vous vivrez chérie, choyée, courtisée, flattée, entourée; quand vous verrez tous les salons de Paris s'ouvrir devant vous; quand, enfin, vous n'aurez qu'à parler pour que vos vœux soient exaucés, en quoi votre sort sera-t-il odieux?

—A quoi bon vous le dire, si vous ne le comprenez pas? Je ne suis pas venue ici dans le dessein de vous humilier, en vous répétant que vous ne m'avez pas inspiré d'amour et que mon cœur est plein d'un autre. Je fais appel à votre générosité, à votre honneur, à votre intérêt même.

—A mon intérêt? Je ne comprends pas.

—Si je devenais votre femme, vous ne seriez pas heureux, puisque je ne vous aime pas.

—Je garderai l'espoir d'être aimé, et quand le mariage m'aura donné des droits sur vous, tous mes soins tendront à conquérir votre cœur. Jusque-là, vous serez, je le sais, une épouse fidèle; je vous connais assez pour ne pas ignorer que, quand vous aurez accepté mon nom, vous le porterez ainsi qu'une honnête femme porte le nom de son mari. Non, je n'ai aucun intérêt à céder à votre désir. Un jour viendra où vous m'aimerez, parce que, devenu votre époux, je gagnerai vos sympathies.

—Vous ne devez pas l'espérer.

—Permettez-moi d'être d'un autre avis.

Le silence se fit. Le calme de Morancé effrayait Juliette. Il la regardait passionnément, la dévorait des yeux, tandis que, vaincue et brisée, elle recueillait ses forces pour accomplir jusqu'au bout son devoir.

—Ainsi, monsieur, dit-elle, après cette pause, vous entendez que je paye la salut d'un innocent du don de moi-même? Vous voulez ma vie en échange de sa liberté?

—Il vous plaît de me faire un rôle misérable. Vous verrez plus tard que je ne mérite pas vos colères et que je n'agis que guidé par mon amour, assez puissant, reconnaissez-le, pour me faire oublier à cette heure que vous avez voulu m'assassiner.

— Ne vous êtes-vous pas assez cruellement vengé.

— Vous me résistiez et je vous voulais. Vous m'avez donné le droit d'exiger et j'exige. Quand le bonheur est devant nous, tous les moyens sont bons pour le conquérir. Ceux que j'emploie aujourd'hui ne sont pas sans doute irréprochables; mais mes intentions sont pures, et plus tard vous me pardonnerez.

— Est-ce votre dernier mot?

— C'est mon dernier mot.

— Alors, monsieur, dictez vos ordres, murmura Juliette d'un accent brisé, et à ce point écrasée qu'elle ne put rester debout et tomba assise sur le bord d'un fauteuil.

La joie du triomphe brilla dans les yeux de Morancé.

Il se redressa comme si cette victoire venait de dissiper tout à coup le mal dont il souffrait encore. Puis, s'agenouillant devant Juliette, il lui dit:

— Mes ordres! c'est à genoux que je veux vous les faire connaître, en regrettant que vous m'ayez réduit à sortir de mon rôle d'esclave et à parler en maître. Vous annoncerez à vos parents que c'est de votre plein gré que vous consentez à devenir ma femme. Notre mariage sera célébré ici même, dans quinze jours. Jusque-là vous ne quitterez pas le château. Je me charge de m'entendre avec votre père pour tous les détails accessoires, rédaction du contrat, publication des bans, confection de votre trousseau. Le matin du jour fixé pour notre union, M. Roger Livorie quittera sa prison.

— Ne pouvez-vous le faire délivrer plus tôt?

— N'est-il pas la caution de votre parole.

— Ma parole n'a pas besoin de caution, monsieur, et puisque vous m'imposez votre main et faites de moi la compagne de votre vie, connaissez-moi mieux. Je vous épouse contrainte et forcée, en brisant l'édifice du bonheur rêvé. Mais, ma résolution prise, ma promesse faite, et deviendrais-je libre de ne pas les exécuter, votre volonté seule pourrait m'en dégager. De même, vous n'entendrez jamais un reproche tomber de ma bouche, ni l'expression d'un regret; je respecterai le nom que vous m'obligez à porter et votre honneur ne me sera pas moins précieux que le mien.

— C'est parce que j'en suis convaincu que j'ai souhaité n'avoir d'autre femme que vous.

— Mais alors dédommagez-moi sur-le-champ de ma défaite, et ouvrez dès à présent à M. Livorie les portes de la prison.

— Je ne m'y engage pas, je ne promets rien. Je ne connais pas les exigences de l'instruction, et je me demande s'il ne convient pas mieux qu'il demeure quelques jours encore dans l'ignorance de nos projets et hors d'état de s'y opposer.

L'objection toucha Juliette et répondit aux craintes qui s'élevaient en elle à la pensée qu'un moment viendrait où Roger lui demanderait compte de sa conduite et de l'acte qu'elle allait accomplir pour lui rendre la liberté.

Elle n'insista pas.

—J'ai cependant encore un désir à exprimer, ajouta-t-elle.

—Dites vite.

—Il y a sous votre toit à cette heure une femme que j'ai lieu de considérer comme ma plus cruelle ennemie.

—La marquise de Flavacourt!

—Elle-même.

—Vous vous trompez, je l'affirme.

—Qu'importe! Il suffit que je sois convaincue pour que vous n'hésitiez pas à m'être agréable, en l'engageant à quitter le château. J'ai mon orgueil, monsieur, et je ne veux pas que les larmes qui pourraient encore tomber de mes yeux aient un témoin malveillant.

—Elle partira! Mais vous vous efforcerez, n'est-ce pas, de ne pas trahir vos tristesses passagères devant les étrangers. Je ne veux pas laisser croire que vous êtes ma victime.

—J'y ferai mes efforts, monsieur.

Elle sortit; n'en pouvant plus, mettre un terme à cet entretien. Mais, étant encore à genoux, il saisit ses mains, il les baisa, en posant une main sur les siennes.

—Il est d'usage qu'entre fiancés, un engagement tel que celui que nous venons de prendre soit scellé par un baiser! Je ne veux pas exiger de vous semblable chose. Permettez-moi du moins de poser mes lèvres sur vos doigts.

En même temps, il inclinait le front et Juliette, les yeux fermés, pâle et froide ainsi qu'un cadavre, sentit le contact de cette bouche, aux ordres de laquelle, désormais, elle était tenue d'obéir.

Elle quitta la chambre, dans un horrible état, brûlante, nerveuse, agitée, et s'appuyant aux murs pour rentrer chez elle. Son père l'attendait.

—L'heure est écoulée, dit-il. Dois-je partir?

—Ne partez pas, mon père. J'ai sauvé Roger.

—Tu l'as sauvé!.... toi!.... Comment? —Dans quinze jours, je serai comtesse de Morancé!

—Tu épouses cet homme! C'est un sacrifice auquel je ne consens pas.

Elle se pressa contre son père, le regarda tendrement et murmura:

—Il faut y consentir. Il le faut, entendez-vous. Après tout, je serai peut-être heureuse. La conduite du comte ne peut-elle pas s'expliquer par l'excès même de son amour?

Au même moment, madame Miguelin entrait.

—Elle veut maintenant épouser Morancé, lui dit son mari en désignant Juliette, pressée contre lui.

Madame Miguelin parut surprise et s'avança vers sa fille, en la regardant.

—Oui, je le veux! reprit Juliette, d'un accent où s'affirmait une irrévocable volonté.

—Eh bien! tu es libre, mon enfant! répondit sa mère.

(*A continuer.*)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les estimes peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les catarrhes d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre aulit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

caractéristiques de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments... assent du sang riche, il faut qu'ils soient bien... igérés, bien élaborés. Elaborer et digérer... iments, tel est le rôle de l'estomac. Si le la cureur n'a pas bien cultivé son champ, bien peu poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

22 sept—1an

DOOLEY'S YEAST POWDER

BEST — SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sains. Elle est parfaitement pure et ne peut jamais faire de mal. C'est le levain le MEILLEUR MARCHÉ du monde; IL SE CONSERVE pendant des années sous toutes les latitudes, sur mer comme sur terre. Cette poudre est d'un excellent usage pour les ... de familles, les mineurs, les marins, les ... et ... C'est en un mot la meilleure POUDRE-LEVAIN pour la cuisine, le campement le navire.

A vendre par tous les grocers et les marchands.

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York.

A vendre par tous les grocers en gros, en général, à la Nlle-Orléans.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 23 Gravier.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

[illegible]

VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, 14 juin.
PEREIRE, capt. Daure, samedi, 28 juin.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 12 juil.
VILLE-DE-PARIS, capt. ..., samedi, 26 juill.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $125; Seconde cabine, $75. Billets d'excursion à prix réduits. Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen en qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les ... [illegible] ... beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 22 Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—12t

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir:

LOUISIANA,	de 2500 tonneaux,	capt.	Stewart.
MINNESOTA,	de 2500 ..	capt.	Hamilton.
ALABAMA,	de 2400 ..	capt.	Flint.
PENNSYLVANIA,	de 2500 ..	capt.	Braes.
VIRGINIA,	de 2500 ..	en construction.	
GEORGIA,	de 2500 ..		

Les steamers de cette ligne partiront Pour Liverpool, comme suit:—
LOUISIANA le ou près du SAMEDI, 24 Mai.
MINNESOTA .. .. 12 Juill.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent aménagement), s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 28, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co., No. 3, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO., No. 66, Great Clyde Street Glasgow.

6 oct—

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Strassburg..	16 sept.	11 octobre.
Hannover....	24 ..	25
Frankfurt....	8 octobre	8 novembre
Koeln.......	22 ..	22 ..

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.............. $150 en or.
Entrepont.............. 60

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.............. $150 en or.
Entrepont.............. 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.............. $50 en or.
Entrepont..............

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les agents d'ici.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 62 de la rue de l'Union.

août—1an

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,
Le steamer
CORTES,
Kemble, commandant.
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse MERCREDI, 18 Juin, à 8 h. P. M.

Passage............ $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR PHILADELPHIE, directement.—Départ, JEUDI, le 19 juin à 6 P. M.

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe
YAZOO,
capt. Barrett,
Pour fret ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son tour régulier.

Le Lac. ARRANGEMENT D'ETE.

Steamer de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans. Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer de marche et à basse pression CREOLE.

[illegible]

Pour plus de détails s'adresser à C. M. SORIA, Agent, Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

1er mai

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans. Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Wm Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et du mercredi. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au lac, à l'arrivée des chars de Sept heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée des chars de Neuf heures du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de sept heures. Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Deligne.

Prix de l'excursion—aller et retour...... $1 00

Pour plus de détails s'adresser à C. M. SORIA, Agent, Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

20 mars—6m

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

HENRY TETE, Chs. Bruce, capitaine, Rob. Owen, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le H. TETE rallera avec les bateaux desservant les Rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 108 Commune.

7sept—12m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot W. S. PIKE, de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine,—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas Washington, Port Barre et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur FEMMELLER, capitaine H. Beard, commis J. B. ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 138 rue Gravier.

Agents, G. CARRIERE, Washington. J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine—Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine Jno. C. Muchell; Geo. C. Hamilton et Tom J. Dewey, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St. Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Bultes, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 108, rue de la Commune.

12fév—6m

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capitaine W. S. ..., commis J. P. Mallory.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

nov—1an — H. O. MELANCON, 11, rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Avoin, Commis P. A. ...

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 11 rue Conti.

14 juill—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 26 mai 1873. Les trains partiront ... [illegible]

[illegible]

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans ... [illegible]

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

R. M. SCRANTON, Gen'l Supert. — E. P. SMITH, Gen'l Ticket Agt.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[redacted]

[illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

[illegible]

R. M. SCRANTON.

[redacted]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit: DEPARTS. ARRIVEES.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

R. D. FROST, Directeur général.

[redacted]

Great Jackson Route.

[illegible]

R. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

An coin des rues Canal et Camp.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

[illegible]

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comme suit ... [illegible]

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
C. T. Buddecke,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
F. Bailly Blanchard,	C. Rosenburger,
A. Schreiber,	F. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

14 Jan—1 an

Association d'Assurances Mutuelles — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Bureau, 160, rue du Canal.

CINQUIEME ETAT TRIMESTRIEL.

PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:

Primes d'incendie....	$348,232 25	
" maritimes....	211,104 09	
" de rivières....	140,124 46	699,461 2
En moins — primes non expirées....	263,249 01	
Primes remboursées	1,688 47	263,938 48
Primes nettes acquises....		$435,122 94
Ajouté intérêt et loyer....		26,273 61
Total		$461,396 55
Pertes sur les incendies........	$17,866 71	
" sur les mers..	66,325 17	
" sur les rivières	14,847 20	
Réservé pour pertes non réglées........	355,000 00	
	$354,039 08	
Réassurances........	50,236 36	
Dépenses, licences et taxes....	31,000 65	
Refaction (rebate)....	9,109 11	
Profits et pertes....	3,655 26	468,109 64
Profits nets....		$93,317 21

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes..	$85,000 31
Montants en mains et en Europe....	169,102
Billets et effets à recevoir....	299,000 35
Actions et Bonds....	114,337 66
Propriétés foncières....	180,595
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein....	375,565
Primes sujettes à l'encaissement dans les trimestres suivants, conformément à la charte....	263,465 65
Total de l'actif....	$1,547,419

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce ... jour d'avril 1873. G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Charles Cavaroc,	Arthur Poincy,
Charles De Buyter,	J. Espé,
Léon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Levert.

avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

P. Maspéro,	David McCoard,
M. E. Reiff,	L. F. Généres,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

10 juin—1 an

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. MOORE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 24 mai 1873. W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui ont droit ... [illegible]

— DIRECTEURS — AVRIL 1873:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
Jno. Phelps,	P. N. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Sambage,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchemer,	Jno. D. Wolfe,
R. E. Post,	E. T. Tilton,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

27 mai—6m

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

BUREAUX DE LA, AU No ... DE LA RUE DU CAMP. Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé........ $500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 27 janvier A. D. 1873. ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
R. Bisso,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. B. Seymour,
Richard Flower	J. Weis,
B. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alexa,	H. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Tartan,
Scott McGehee,	Isaac L. Hess.

janv—6m

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mars 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 148 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater du Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Hewitt,
Geo. A. Fosdick,	B. Jamison,
B. Bragier,	B. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Fortier,	Aug. Rehn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
E. F. Stockmeyer,	Wash. Morton,
Henry J. Vose,	William Knox,
H. Marquesse,	W. S. Bailey,
Chas. Waechter,	J. H. Livaudais,
A. Lecourt,	Edmond Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Murphy,
Burleigh Stag,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Silas Weeks,
	Geo. W. Hynson.

27 mars—

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentée et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873. ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le ... [illegible] 1873.

ALF. MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	S. J. Keith,
Augustus Block,	Jas. T. Moore,
E. Tave,	W. S. Rendall,
E. M. Herrell,	W. P. Duit,
Jas. C. Rodgers,	Geo. W. Roper.

14janv—1 an

SEPTIEME ETAT ANNUEL — DU — FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 23 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir:

Primes de l'année		
Sur risques d'incendie.......	$380,195 99	
Sur risques de rivières......	294,185 80	
Sur risques de mer........	61,485 16	
		$735,867 95
En moins— Primes non expirées le 30 avril 1873	$103,220 00	
En moins— Primes remboursées........	11,366 52	
		$114,586 52
Montant net des primes....		$621,281 43
Pertes payées, savoir—		
Sur risques d'incendie........	$128,945 16	
Sur risques de rivières.......	172,889 41	
Sur risques de mer	36,365 83	
	$338,200 41	
Réassurances............	27,588 98	
Refaction (rebate).........	11,176 59	
Taxes payées............	11,841 76	
Dépenses générales.......	60,668 97	
		$460,389 71
Balance................		$160,892 73
En plus— Escompte, intérêt, épargnes reçues........	$153,806 31	
En moins— Premier intérêt semi annuel sur le capital payé et second intérêt dû actuellement....	110,000 00	
		$42,806 31
Bénéfice net................		$203,709 04

L'Actif de la Compagnie est comme suit:	
En caisse....................	$404,286 90
Primes en voie de recouvrement..............	40,071 86
Effets à recevoir, prêts sur gages................	609,629 22
Effets à recevoir pour à courte échéance..............	21,646 44
Actions de banques et autres actions........	311,918 55
Actions de chemins de fer de la ville............	72,975 00
Bons de la ville et autres bons............	165,343 75
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association........	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs........	2,000 00
Immeubles..............	22,128 30
	$1,390,776 ...

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentée et signé pardevant moi, ce 23 mai A. D. 1873. EDWARD IVY, notaire public.

Le 22 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 29 avril 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ($84,633 65) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	B. M. Whitmoir,
John Chaffe,	Wm. Harrison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore,	A. Brittin,
J. J. Warren,	J. T. Tate,
R. T. Buckner,	A. H. May,
Sam'l Friedlander,	S. H. Snowden,
H. Frellsen,	T. Lyttl. Lyon,
Wm. B. Pike,	Wm. C. Raymond,
A. A. Yates,	James S. Pricestage,
	Samuel H. Boyd.

23 mai—3m

RAPPORT TRIMESTRIEL — DE LA — Banque Nationale de l'Etat (SYSTEME MUTUEL.)

ETAT, le 29 mars 1873, à la clôture des affaires.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

DIVIDENDE DÉCLARÉ. (Payable à dater de lundi, 14 avril 1873.) Actionnaires, 3½ pour cent pour trois mois. Déposants, 3 pour cent pour trois mois.

SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. — 6 avril—1

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 26 rue Gravier.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce troisième jour de janvier 1873. M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, ... pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lobbé,
T. Bailly-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Richardson,
François Guéydan,	G. de Férier,
Félix Limet,	P. A. Gonzalez,
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	I. W. Heiman,
A. D. Vairin,	P. Fouts,

A une réunion des Directeurs tenue le ... courant, monsieur Chs. Roman a été réélu président, à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues........	$367,233 76
Pertes par incendie sur mer et rivières payées........ $94,547 39	
Dépenses, ... (re-bates), dividendes, etc... 29,358	124,986 84
	$242,246 92

Etat de l'Actif............ [illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 25 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	B. Sieg,
Geo. ...	H. T. Del Bondio,	M. Miller,
Louis Schwartz,	H. Kohn,	S. L. Haas,
J. W. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Fehlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	P. Mathers,
H. Wassermann,	H. R. Gogreve,	F. Bader.
J. G. ...		

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre usine de Jonesboro.

APPAREILS A VAPEUR WOOD, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en main et ... [illegible]

B. B. LAVILLEBEUVRE, No 31, rue Union.

16 oct 1872—1an

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY

Corner Villeré and Toulouse Streets.

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have made every ... [illegible]

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante ... [illegible]

Estate of James N. Ogden.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 6th, 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of James N. Ogden, of New-Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition; That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said bankrupt, to him or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law; That a meeting of the creditors of said bankrupt to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden at No. ... [illegible] ... before E. Augustin, Register.

J. B. PACKARD, U. S. Marshal.

Poudre d'Irlande à Toita,

NOUVEAU SYSTÈME DE TO ... INFLAMMABLES.

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est ... [illegible]

A vendre par J. G. LINGHAM, agent, Au No 13 de la rue Union.

7juillet—1an

LOTERIES.

LOTERIE — DE — L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons,

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { $..... $.....

PRIX DU BILLET:

1$ SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

févr—13

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office seront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation aura et jouira, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie ... [illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

L'objet et le but de cette Société sont déclarés ici être les suivants, savoir: Introduire des émigrants ... [illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social; — Actions et Versements.

Le capital social de cette compagnie sera ... [illegible]

... et les quatre-vingt-dix pour cent de la balance en deux versements égaux, lesquels étant respectivement dus et payables à ... mois ... jusqu'à complète libération.

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

Tous les pouvoirs sociaux de la corporation seront, ainsi que toutes ses opérations dirigées par un Bureau de Directeurs ... [illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau; — Premier Comité Exécutif; — Premier corps d'Officiers.

Les actionnaires nommés ci-après constitueront le premier Bureau de Directeurs, et exerceront leurs charges jusqu'au troisième lundi de décembre 1873, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et reconnus:

MM. J. R. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, E. A. Tyler, Charles Laffitte, J. S. Copes, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Legine, A. A. Mouton, J. Pascual Domenech, D. H. Hill, Daniel Dennett, Alex. Delonet, H. Bailly-Blanchard, Cyrus Bussey, John G. Taylor, Wm. M. Burwell, A. W. Norwood, Ant. Pozo McCullum, Pierre Maspero, H. M. Payne, Frank Fargerel, John Canen, A. Gérard.

Et ces directeurs prépareront un ensemble de règlements pour le gouvernement de la société, lesquels ne devront en aucune de leurs parties être en conflit avec les dispositions de cette Charte.

Les actionnaires dont les noms suivent, composeront le premier Comité Exécutif, pour rester en charge durant la même période.

G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Pascual Domenech.

Les personnes nommées ci-après seront officiers pour la même période, savoir:

J. R. Price, président, G. T. Beauregard, vice-président, qui d'accord avec les autres directeurs, ... [illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Devoirs des Officiers et des Membres du Comité Exécutif: — Président.

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites ou défenses dans lesquelles la Société sera partie.

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et seront transférables sur les livres de la Société ... [illegible]

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable au delà du montant de ses actions ou ... [illegible]

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements — Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV

Etats annuels — Fonds de Réserve — Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Des Compagnies comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

Les personnes dont suivent les signatures sont dûment déclarées être les incorporateurs de cette Compagnie: G. T. Beauregard, E. A. Tyler, L. P. Généres, Wm M. Burwell, Joseph A. Shakespeare, E. J. Mioton, James R. Price, Louis Schneider, Michel Musson, V. O. King, D. H. Penn, James Wallace, Ulger Lanva, A. A. Mouton, Cyrus Bussey, Daniel Dennett, D. Warren Brickell, J. E. Belliwag, A. Gérard, J. W. Caswell, B. J. Sage, G. W. Hynson, James T. Tucker, Gaston Gayarré, J. Pascual Domenech, A. E. Miller, L. J. Bigny, Charles Nathan, F. J. Norwood.

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mon étude.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Je, soussigné, certifie que j'ai examiné l'acte d'incorporation de la "Louisiana Immigration and Home Company," et déclare que, dans mon opinion, le but et l'objet spécifiés dans le dit acte sont légaux, et qu'ils sont conformes aux dispositions de la loi ... [illegible]

JOHN McPHELIN, Avocat de District, pour le 1er District Judiciaire de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 3 février 1873.

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 38, Nlle-Orléans.

Actif .... [illegible]

A. P. CLEVELAND & SON, Agents généraux pour la Louisiane.